

1. Code d'identification unique du produit type : Plâtre manuel pour utilisation directe ou après traitement (produits en poudre) A1/9/7
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : Nom du produit, date de fabrication et numéro de palette (voir emballage)
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Enduit des murs et des plafonds selon la méthode traditionnelle et préparation de mortiers et de colles.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
SIVAL – Gessos Especiais, Lda.
Rua Emídio Oliveira Faria – Várzeas
2425 – 879 Souto da Carpalhosa (Portugal)
Tel: (+351) 244 619 170 / Fax: (+351) 244 815 063 / www.sival.pt
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : Système 4
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : Non applicable
8. Dans le cas d'une déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : Non applicable

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles)	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	A1	EN 13279-1:2008
Isolation acoustique aux bruits aériens	NPD	
Résistance thermique	NPD	

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

Non applicable

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Pedro Faria, Associé-Gérant
(nom et fonction)

Souto da Carpalhosa, Portugal, 1^{er} juillet 2013
(lieu et date de délivrance)



(signature)